

Guatemala : Une autre municipalité procède à des licenciements massifs (20.1.11)

Bruxelles, le 20 janvier 2012 (CSI en ligne) : En guise de premier acte, les autorités nouvellement élues à la tête de la municipalité de San José el Rodeo ont procédé au licenciement massif, le 16 janvier, de la totalité des effectifs affiliés au syndicat des employés municipaux. Cette action inadmissible aux yeux du mouvement syndical signifie ni plus ni moins que la destruction totale du syndicat.

D'après les informations reçues par la CSI, cette mesure aurait été commanditée par le maire de la municipalité de San José el Rodeo, San Marcos, Juan Francisco Aguilar Díaz, avec le soutien des membres du Conseil municipal issus du Partido Patriota (PP), qui venaient tout juste d'assumer leurs fonctions un jour avant les licenciements.

Le 16 janvier, le maire a convoqué l'ensemble des travailleurs et travailleuses dans la salle des conférences municipale et leur a demandé, sur un ton menaçant, qui d'entre eux souhaitait être indemnisé. Celles et ceux qui n'étaient pas affiliés au syndicat en cours de formation ont accepté les indemnités et la perte de leur poste de travail. Quant à celles et ceux qui ont refusé, le secrétaire général du syndicat a expliqué qu'ils avaient décidé d'organiser leur syndicat en février 2011, pour défendre leurs droits fondamentaux et la stabilité d'emploi. Ce à quoi le maire a répondu que, de toute manière, tous les travailleurs et travailleuses présents étaient licenciés séance tenante.

« Ces faits représentent une violation grave du droit au travail et à la liberté syndicale », a déclaré Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI. « Ces droits sont inscrits dans la Constitution politique de la République du Guatemala et dans le code municipal, ainsi que dans les Conventions 87 et 98 de l'Organisation internationale du travail (OIT) ».

Dans une lettre aux autorités guatémaltèques <http://www.ituc-csi.org/despidos-masivos-en-la.html?lang=es> la CSI s'est jointe à ses affiliées au Guatemala pour demander instamment au président Otto Perez Molina et au ministre du Travail et de la Prévoyance sociale du Guatemala de prendre des dispositions urgentes pour réintégrer l'ensemble des effectifs licenciés, renforcer l'État de droit, abolir l'impunité et faire du Guatemala un pays où les droits fondamentaux de la classe ouvrière soient respectés.

La CSI représente 175 millions de travailleuses et travailleurs à travers 308 organisations nationales dans 153 pays et territoires.

Retrouvez-nous sur la toile : <http://www.ituc-csi.org> et <http://www.youtube.com/ITUCCSI>